

## **COMMUNE DE CATENOY**

### **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 12 janvier 2026 à 19 heures et 4 minutes**

L'An deux mil vingt-six le douze janvier à dix-neuf heures et quatre minutes, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur LEFEVRE Bernard, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Messieurs BATTISTON Claude, LONGUET Stéphane, HONORE Jean-Paul, LEFEVRE Bernard, HAZARD Jean-Jacques, FLEURY Mickaël, LAMBERT Philippe.  
Mesdames BROUET Céline, MITTELETTE Annie, HANNESSE Brigitte, LEGRAND Isabelle, LEFEUVE Francine, SOILEN Christine, PETREL Christelle.  
Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme DEMOUY Viviane à M BATTISTON Claude

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14 + 1P

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.**

Date de convocation : 08/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026

#### ***ORDRE DU JOUR :***

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION
- ELECTION DU MAIRE
- ELECTION DES ADJOINTS
- VOTE DES DELEGATIONS AU MAIRE
- DESIGNATION EVENTUELLE D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
- DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT SCOLAIRE

Le Président précise que le pouvoir sera pris en compte pour les votes autres que ceux à bulletin secret.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité des présents et représentés, Madame BROUET est désignée secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux est adopté à l'unanimité des présents.

## **ELECTION DU MAIRE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-7 et suivants,

**Considérant** que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et que l'élection a alors lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu,

Le Président de séance a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il a été procédé au vote à bulletin secret.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

### **A obtenu :**

- Madame Annie MITTELETTE : 14 voix

Madame Annie MITTELETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

À la suite de sa nomination, Madame le Maire, occupe la présidence de l'assemblée et invite à observer une minute de silence en hommage à Monsieur Michel RUBÉ, ancien Maire, décédé et profondément regretté.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-7-2,

**Considérant** que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour la commune un maximum de quatre adjoints,

**Considérant** que les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la majorité absolue des suffrages exprimés, parmi les membres du Conseil municipal, dans le respect des règles de parité, et qu'à défaut de majorité absolue après deux tours, l'élection a lieu au troisième tour à la majorité relative,

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée. Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il a été procédé au vote à bulletin secret.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

### **A obtenu :**

- Liste conduite par Monsieur Stéphane LONGUET : 13 voix

La liste conduite par Monsieur Stéphane LONGUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés élus aux fonctions d'adjoints au Maire :

- Premier adjoint : Monsieur Stéphane LONGUET

- Deuxième adjoint : Madame Christine SOILEN
- Troisième adjoint : Monsieur Claude BATTISTON
- Quatrième adjoint : Madame Brigitte HANNESSE

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Considérant** que la délibération n° 2020\_017 avait accordé ces délégations au précédent Maire, elle peut être reconduite au bénéfice de Madame le Maire.

Dans un souci d'assurer une gestion communale efficace, le Conseil municipal a examiné cette question.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Décide de confier à Madame le Maire, pour la durée du présent mandat, les mêmes délégations que celles prévues par la délibération susmentionnée.

### DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**Considérant** le décès de Monsieur Michel RUBÉ, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** que, à la suite de son élection en qualité de Maire, Madame Annie MITTELETTE exerce désormais la présidence du CCAS,

**Considérant** qu'il convient, en conséquence, de pourvoir au remplacement de Madame le Maire au sein du Conseil d'administration du CCAS,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Désigne Madame Christelle PETREL en qualité de membre du Conseil d'administration du CCAS.

### DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT SCOLAIRE

**Considérant** le décès de Monsieur Michel RUBÉ, ancien Maire et délégué de la commune au Syndicat scolaire « Les Vignes Blanches »,

**Considérant** qu'il convient de pourvoir à son remplacement au sein de ce syndicat,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Désigne Madame Annie MITTELETTE, en qualité de déléguée au Syndicat scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

La secrétaire de séance,

Céline BROUET  


Le Maire,

Annie MITTELETTE  


